II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

du 12 novembre 1984

portant nomination d'un vice-président de la Commission des Communautés européennes

(84/554/Euratom, CECA, CEE)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, et notamment son article 14,

considérant que, par lettre du 26 octobre 1984, M. François-Xavier Ortoli, membre et vice-président de la Commission, a donné sa démission avec effet au 26 octobre 1984 ;

considérant que, par décision du 6 novembre 1984, le Conseil a décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder au remplacement de M. Ortoli en tant que membre de la Commission ;

considérant qu'il y a lieu de nommer un vice-président de la Commission pour la durée du mandat, restant à courir, de M. Ortoli ;

après consultation de la Commission,

DÉCIDENT :

Article unique

M. Edgard Pisani est nommé vice-président de la Commission des Communautés européennes pour la période allant jusqu'au 5 janvier 1985 inclus.

Fait à Bruxelles, le 12 novembre 1984.

Le président

P. BARRY